



PROJET DU GOUVERNEMENT

Intitulé du Programme : Programme d'appui à l'Autonomisation socio-économique des Femmes (PAF)

Secteurs concernés : Développement Social

Ancrage institutionnel : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

Agences gouvernementales d'exécution : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
(Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement/Direction de la Famille)

Zones d'intervention : 45 départements

Description sommaire : Ce présent projet vise à contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes à travers l'amélioration de leurs accès aux infrastructures et équipements agro-économique et le renforcement de leurs capacités techniques et managériales.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- D'améliorer l'accès des femmes aux infrastructures et équipements agro-économiques dans les chaînes de valeurs productives ;
- De Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives ;
- De renforcer les capacités d'intervention, d'encadrement, de coordination et de suivi des structures nationales et déconcentrées du Ministère en charge de la femme.

Durée : 1 an (12 mois)

Date de démarrage : Janvier 2016

Partenaire technique et financier :

Gouvernement Japonais Initiative Assistance Alimentaire (KR1)

Coût Total du Projet : 880 000 000 F CFA

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. EXPERIENCES PASSÉES ET LEÇONS À RETENIR.....	4
III. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET	5
3.1 Objectif général :	5
3.2 Objectifs spécifiques :	5
3.3 Résultats attendus.....	5
3.4 Composantes du Projet.....	6
V. STRATEGIE D'INTERVENTION	6
VI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE GESTION	7
VII. SUIVI EVALUATION.....	7
VIII. LE CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES.....	8

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Sénégal est estimée à 13 508 715 habitants dont 6 735 421 hommes et 6 773 294 femmes selon les résultats du dernier recensement de la population, de l'agriculture, de l'élevage et de l'habitat, avec un taux annuel de croissance de 2,6, 55% de la population sénégalaise vivent en milieu rural, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. Cet accroissement ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente d'opportunité d'emplois durables et de services sociaux de base.

L'indice de Développement Humain (IDH) du Sénégal est relativement faible (0,459). Il est ainsi classé au 155^{ème} rang mondial sur 187. Les résultats de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté, au Sénégal révèlent une tendance évolutive positive de la réduction de la pauvreté, en 2010-11 avec une baisse la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, passant ainsi de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, pour atteindre 46,7%, en 2011. Durant la même période, la situation est marquée par une légère baisse à Dakar et en milieu rural, et une stabilisation dans les autres centres urbains.

Au même moment, l'indice des inégalités liées au genre (0,566) reste marqué par de grandes disparités sociales entre hommes et femmes. D'autres disparités entre les régions sont persistantes par rapport à l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ce qui constitue des facteurs majeurs d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique.

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenu et d'emploi et de difficultés d'accès aux services sociaux de base n'a fait qu'exacerber cette situation jadis précaire des femmes sénégalaises. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des ODD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.

Au regard de ces considérations, le Gouvernement du Sénégal a élaboré avec toutes les parties prenantes, le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue d'ici 2035, le nouveau référentiel de la politique économique et sociale à travers les trois (03) axes stratégiques ci-après :

- Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Le PSE prend en compte les besoins pratiques et stratégiques , ainsi que la protection des droits humains des femmes suivant une approche intégrée prenant en compte l'équité et l'égalité de genre à travers les centres d'intérêt ci - après :

- La valorisation des initiatives et capacités productives des femmes dans tous les secteurs de l'économie (agriculture commerciale articulée aux exploitations familiales) ;
- La protection sociale, la promotion du capital humain et le développement durable ;
- le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques ;
- l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ;
- et le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.

Conscients de ces enjeux stratégiques et opérationnels, le **Gouvernement du Sénégal** se propose de mettre en place un nouveau **Programme d'Autonomisation socio économique des Femmes (PAF)** à travers l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ce programme se propose de consolider et de renforcer les expériences passées et les leçons retenues tout en s'inscrivant dans une nouvelle dynamique de promotion d'initiatives innovantes en matière de création d'opportunité d'emploi et de revenus.

II. EXPERIENCES PASSÉES ET LEÇONS À RETENIR

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de divers Partenaires techniques et financiers, a pu réaliser différents Projets et Programmes de lutte contre la pauvreté en faveur des femmes, à travers des actions inscrites dans les domaines d'intervention ci-après :

- Accès aux services sociaux de base et aux infrastructures;
- Accès aux services de micro finance;
- Renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables;
- Suivi de la pauvreté;
- Promotion de la santé de la reproduction des femmes ;
- Renforcement des capacités techniques.

Dans le secteur de la femme et de la lutte contre la pauvreté, il convient de citer entre autres : l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/BM), le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP/BAD-FND), le Projet d'Appui à la Réduction de La Pauvreté (PAREP/PNUD), le programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP/PNUD, tous sous la tutelle du Ministère en charge du développement Social.

Parmi les leçons apprises dans la mise en œuvre des programmes en faveur des femmes, il faut noter :

- la faible présence des femmes dans les secteurs à haute valeur ajoutée à travers la création d'entreprises viables génératrices d'emplois ;
- le problème de débouchés qui entrave le bon écoulement des produits ;
- l'absence de filets sociaux leur permettant de sécuriser leurs revenus ;
- l'insuffisance des matériels et technologies appropriés ;

Au regard de ces acquis et leçons apprises, le Sénégal a capitalisé une importante expérience en matière de promotion des femmes. Cependant la demande sociale de cette cible reste forte. Ce qui justifie la nécessité d'engager de nouvelles initiatives à travers la mise en œuvre du **Programme d'appui à l'Autonomisation socio économique des Femmes (PAF)**.

III. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET

3.1 Objectif général :

Contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes à travers l'amélioration de leurs accès aux infrastructures et équipements agro-économique et le renforcement de leurs capacités techniques et managériales.

3.2 Objectifs spécifiques :

OS1 : Améliorer l'accès des femmes aux infrastructures et équipements agro-économiques dans les chaînes de valeurs productives ;

OS2 : Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives ;

OS3 : Renforcer les capacités d'intervention, d'encadrement, de coordination et de suivi des structures nationales et déconcentrées du Ministère en charge de la femme.

3.3 Résultats attendus

Les résultats attendus pour l'atteinte des objectifs spécifiques s'articulent comme suit :

OS1 : Améliorer l'accès des femmes aux infrastructures et équipements agro-économiques dans les chaînes de valeurs productives;

R1 : Un package d'équipements, de matériels et de technologies appropriés pour la production, la transformation et la conservation des produits agricoles est mis en place et rendu fonctionnel ;

R2 : Un fonds d'appui pour le financement des initiatives économiques des femmes est rendu accessible

OS2 : Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives

R1 : Les capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives sont renforcées ;

R2 : Un plan de communication à travers des supports et outils adaptés est mis en œuvre pour une appropriation et une maîtrise des filières productives ;

OS3 : Renforcer les capacités d'intervention, d'encadrement, de coordination et de suivi des structures nationales et déconcentrées du Ministère en charge de la femme.

R1 : des moyens logistiques et bureautiques sont mis à la disposition de structures d'encadrement du Ministère au niveau national et local et améliorent leurs performances ;

R2 : Un système de gestion et de suivi du Programme est mis en place et rendu fonctionnel

3.4 Composantes du Projet

Le Projet sera constitué de trois (03) composantes ci-après :

- Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures et équipements agro-économiques dans les chaînes de valeurs productives ;
- Renforcement des capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives ;
- Renforcement des capacités d'intervention, d'encadrement, de coordination et de suivi des structures nationales et déconcentrées du Ministère en charge de la femme.

IV. ZONES D'INTERVENTION

Le Projet sera exécuté dans une période de un (01) ans. Il interviendra dans les quatorze (14) régions du Sénégal et ciblera en priorité les départements ou communes qui présentent un avantage comparatif certain en termes d'existence de potentiel de production agricole avérée et d'une position géographique plus accessible en termes de commercialisation des produits.

De plus, le choix des organisations de femmes dans ces zones ciblées tiendra compte particulièrement de leur capacité d'organisation et réseautage pour mieux valoriser leur potentiel productif.

V. STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie d'intervention privilégie la consolidation des acquis des anciens programmes exécutés dans les secteurs du développement social (femmes) et vise à passer à l'échelle à partir d'une masse critique, d'initiatives et de capacités productives des femmes en vue d'assurer leur autonomisation socio-économique. Dans cette perspective, la démarche participative et la pleine responsabilisation des femmes sera mise en œuvre suivant des procédures et mécanismes appropriés et prenant en compte les principes d'équité et d'égalité de genre. Un suivi rapproché de la mise en œuvre des interventions sera également assuré, en vue de développer des mécanismes de pérennisation.

Sur la base des typologies d'équipements et de matériels technologiques retenues, ainsi que de la spécificité des activités productives choisies par les organisations bénéficiaires, il sera conçu et

mis en œuvre une stratégie accélérée de développement des compétences (SADEC) en matière d'organisation et de mise en œuvre des activités prévues.

Dans le souci de favoriser une meilleure autonomisation économique des femmes, un accent particulier sera mis sur la construction et l'équipement de banques céréalières et d'unités de transformation modernes dans les zones d'intervention ciblées.

En vue de favoriser une meilleure appropriation et maîtrise de la démarche du projet et de ses résultats attendus il sera élaboré et mis en œuvre un plan de communication avec des supports adaptés notamment sous forme de boîtes à outils.

VI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE GESTION

La gestion, la coordination et le suivi des activités du programme seront assurés par une unité légère composée d'un Coordonateur, d'un technologue spécialisé en montage, entretien et maintenance des équipements agricoles, d'un gestionnaire et de 02 Chauffeurs sous la supervision et la tutelle technique de la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement DAGE.

Les arrangements de gestion seront définis d'accords parties, avec le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) et la Coopération Japonaise conformément aux procédures en vigueur en matière d'assistance alimentaire (KR1).

Un manuel de procédures administratives et financières simplifié ainsi qu'un plan d'intervention détaillé seront élaborés dès le début des activités pour mieux assurer la mise en œuvre correcte du programme.

VII. SUIVI EVALUATION

Le suivi évaluation se fera à travers les procédures et mécanismes contractuels en vigueur et prenant en compte les impératifs de la **gestion axée sur les résultats**.

Des missions de supervision périodique, de revue à mi parcours et d'évaluation finale ou d'achèvement seront également programmées.

VIII. LE CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

Composante 1 : Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures et équipements agro-économiques dans les chaînes de valeurs productives			
Résultats recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Budget
R1 : Un package de matériels, d'équipements, et de technologies appropriés pour la production, la transformation et la conservation des produits agricoles est mis en place et rendu fonctionnel ;	Un programme d'équipements, de matériels et de technologies appropriés est mis en place au profit des femmes. Nombre de matériels, d'équipements et de technologies appropriés mis en place au profit des femmes.	Mise en place de banques céréalières et de magasins de stockage des équipements - identification des zones de production et des marchés dans les régions ; - identification d'organisations potentielles bénéficiaires ; - installation et fonctionnement des BCV. Installation et mise en service d'unités modernes de transformation de céréales ; - Identification des OF et des sites d'implantation - Installation et mise en service des unités de transformation ; Mise en place équipement informatiques, matériels et fournitures de bureau pour les BCV et les unités modernes	300 000 000 F CFA
R2 : Un fonds d'appui pour le financement des initiatives économiques des femmes est rendu accessible	Nombre de SFD sélectionnés Nombre d'OF financées; Volume du financement Taux de recouvrement du fonds de roulement	Sélection SFD porteuses Mise en place des fonds de roulement Recouvrement des fonds	50 000 000 F CFA
TOTAL COMPOSANTE 1			350 000 000 F CFA

Composante 2 : Renforcement des capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives ;			
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Budget
R1 : Les capacités techniques et managériales des femmes dans les chaînes de valeur productives sont renforcées	Une stratégie accélérée élaborée et disponible ; Un rapport diagnostic sur les capacités organisationnelles et techniques des cibles est disponible ; Un rapport diagnostic sur les capacités managériales des structures institutionnelles et communautaires est disponible ; Nombre de modules retenus ; Nombre de sessions de formation organisées.	Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC) prenant en compte capacités managériales et techniques des organisations de femmes Mettre en œuvre les différents modules de la SADEC notamment dans les domaines de la gestion de projet, du management, des techniques d'organisation, de commercialisation de produits (TRI, CREE, GERME, etc.) Organiser des sessions de formation sur les itinéraires techniques de développement en production végétale (riz, maïs, mil, maraîchage) au niveau des 45 départements ; Organiser des sessions de formation en gestion de projet au niveau des 45 départements ; Organiser des sessions de formation sur les techniques modernes d'élevage (petits ruminants, aviculture, conservation et transformation du lait)	60 000 000 FCFA

R2 : Un plan de communication à travers des supports et outils adaptés est mis en œuvre pour une appropriation et une maîtrise des filières productives	Consultant recruté ; Plan de communication validé et mis en œuvre.	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication -recrutement consultant (TDR, DRP, contrat) ; - validation du plan (atelier de restitution et de validation) ; - élaboration de supports de communication ; - Organiser des foras d'information sur l'autonomisation des femmes ; - Organiser des émissions interactives avec les radios communautaires sur l'autonomisation des femmes ; - Elaborer et vulgariser un répertoire sur les pratiques et coutumes locales au Sénégal favorables à l'épanouissement des droits économiques des femmes.	40 000 000 F CFA
TOTAL COMPOSANT E 2			100 000 000 FCFA

Composante 3 : Renforcement des capacités d'intervention, d'encadrement, de coordination et de suivi des structures nationales et déconcentrées du Ministère en charge de la femme.

Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Budget
R1 : des moyens logistiques et bureaucratiques sont mis à la disposition de structures d'encadrement du Ministère au niveau national et local et améliorent leurs performances	les moyens logistiques et matériels acquis et mis en place ;	Elaboration des spécifications techniques des véhicules à acheter ; confection du dossier de marché d'acquisition de véhicules ; Acquisition de 45 véhicules (01 par département) ; Acquisition d'un camion gros porteur Equipements et matériels de bureaux.	380000000 FCFA
R2 : Un système de gestion et de suivi du Programme est mise en place et rendu fonctionnel	Le personnel (experts et équipe d'appui technique) est recruté selon les procédures arrêtées ; Les charges de fonctionnement sont correctement assurées ; Les rapports d'activités trimestriels et annuels sont régulièrement disponibles ; Les rapports des missions de supervision, de revue à mi parcours, d'évaluation et d'achèvement sont élaborés et disponibles.	Mis en place d'une équipe d'appui technique selon les procédures arrêtées ; Dotation en carburant ; Missions de supervision ; Revue, évaluation à mi parcours, évaluation finale et rapport d'achèvement ; Elaboration et mise en œuvre d'un Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables ; Elaboration et mise en œuvre de manuels opérationnels et techniques.	50 000 000 FCFA
TOTAL COMPOSANTE 3			430 000 000 FCFA
COUT TOTAL DU PROJET			880 000 000 F CFA